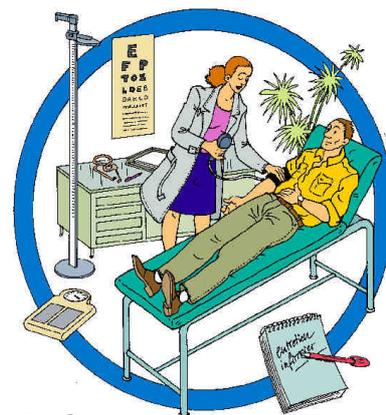




Médecine du Travail



● Point sur la mise en œuvre de la réforme en MSA



La loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail refond en profondeur l'ensemble des services de santé au travail. Elle en précise les missions, adapte leur recrutement et revoit leur gouvernance. Le régime agricole n'échappe pas à cette réforme.

Si la réforme ne modifie pas, pour la MSA, la gouvernance en matière de santé et de sécurité au travail, ni les responsabilités en matière de politiques de prévention, elle se traduit par deux changements organisationnels majeurs :

- La création de **services de santé et de sécurité au travail (SST)** intégrés ;
- L'introduction dans ces services du métier d'**infirmier**.

Le renforcement de la pluridisciplinarité au sein des services de santé au travail par l'adjonction de compétences infirmières est l'une des grandes nouveautés de la réforme. L'équipe SST est désormais composée en plus des médecins du travail, des assistants et des conseillers en prévention des risques professionnels, d'infirmiers.

Un des objectifs visés par cette réforme est de maintenir et améliorer la qualité des prestations dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail au bénéfice des salariés et des entreprises en augmentant le nombre de contacts avec ces professionnels de la MSA.

Le rôle des infirmiers en santé au travail n'est pas de remplacer le médecin du travail mais bien d'apporter un service complémentaire pour les salariés dans le domaine de la prévention et de la santé au travail. Ce rôle peut se décliner concrètement selon plusieurs thématiques : réalisations d'entretiens infirmiers et d'examen complémentaires, actions en milieu de travail, participations aux CHSCT et actions d'informations collectives.

La réforme de la médecine du travail se décline déjà pour la MSA Bourgogne au niveau de son organisation de service et se concrétise aussi sur le terrain par le recrutement d'infirmiers en santé au travail. Ils vont devenir l'un des éléments importants de l'équipe pluridisciplinaire du service de santé sécurité au travail, en collaboration étroite avec les conseillers en prévention des risques professionnels.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre MSA

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Service Santé Sécurité au Travail

14 Rue Félix Trutat

03 80 63 22 95

21046 DIJON CEDEX

www.msa-bourgogne.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore